



FR

**COMMISSION DES FINANCES**  
**98<sup>ème</sup> session**  
**Rome/à distance, 24 octobre 2024**

UNIDROIT 2024  
C.F. (98) 10  
Original: anglais  
novembre 2024

## RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 98<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances s'est tenue en personne à Rome et en visioconférence le 24 octobre 2024.

**Point n° 1 de l'ordre du jour:** **Ouverture de la session**

2. *Le Secrétaire Général* a ouvert la session et souhaité la bienvenue à tous les membres de la Commission (la liste complète des participants figure à [l'Annexe I](#)). Il a souhaité une bienvenue tout particulièrement chaleureuse aux nouveaux représentants du Brésil, de la Chine, de la France, du Japon, de l'Espagne et de la Suisse au sein de la Commission. Un tour de table a été organisé afin de permettre à chacun de se présenter brièvement.

**Point n° 2 de l'ordre du jour:** **Nomination du Président de la Commission des Finances ([C.F \(98\) 1](#))**

3. *Le Secrétaire Général* a indiqué que la Commission des Finances était appelée à nommer un nouveau Président, suite au départ de M. Masamichi Yamashita, représentant du Japon, dont le travail remarquable a été dûment salué avec gratitude.

4. Il a expliqué que la pratique établie consistait à nommer à la présidence le représentant ayant le plus d'ancienneté au sein de la Commission, et que la rotation fréquente des représentants des États membres au sein de la Commission des Finances avait posé un défi à ce processus. En raison, entre autres, de leur départ imminent, plusieurs représentants avaient décliné l'invitation du Secrétariat à envisager d'exercer les fonctions de Président. Le Secrétaire Général a ainsi proposé, à titre exceptionnel, d'assurer la présidence par intérim de cette session de la Commission des Finances.

5. Il a souligné qu'il s'agissait d'une exception, puisque le Président de la Commission des Finances devait être un représentant d'un État membre, conformément au mandat de la Commission, qui consistait à examiner les documents préparés par le Secrétariat et à faire rapport des vues de la Commission à l'Assemblée Générale d'UNIDROIT. Il s'attendait à ce que le Secrétariat demanderait à l'un des membres de la Commission d'en assurer la présidence afin d'informer l'Assemblée Générale, lors de sa 84<sup>ème</sup> session, sur les avis de la Commission des Finances. Il prévoyait également que la pratique de nomination du Président de la Commission des Finances pourrait être modifiée, par exemple en introduisant une rotation parmi les États membres (plutôt qu'entre les individus) représentés au sein de la Commission des Finances et en permettant au Président de participer à distance.

6. La Commission est convenue que le Secrétaire Général assurerait, à titre exceptionnel, la présidence par intérim de la présente session de la Commission des Finances, et a noté la nécessité d'envisager une autre règle de rotation des nominations afin d'éviter des difficultés similaires à l'avenir.

**Point n° 3 de l'ordre du jour:** **Adoption de l'ordre du jour ([C.F. \(98\) 1](#))**

7. Le Secrétaire Général a proposé l'adoption de l'ordre du jour et a invité les participants à faire part de leurs observations. L'ordre du jour a été adopté tel que proposé dans le document C.F. (98) 1 (voir [Annexe II](#)).

**Point n° 4 de l'ordre du jour:** **Modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2023 ([C.F. \(98\) 2](#))**

8. Le Secrétaire Général a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (98) 2 concernant les Comptes pour l'exercice financier 2023.

9. Il a rappelé que le Budget pour l'exercice 2023 avait été approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 81<sup>ème</sup> session (décembre 2022) et avait prévu une estimation des dépenses et des recettes à hauteur de 2.345.000,00 €. À la suite de l'examen de la Commission des Finances en 2023, l'Assemblée Générale avait, à sa 82<sup>ème</sup> session (décembre 2023), approuvé les propositions d'ajustement du Budget 2023.

10. Les Comptes de 2023 avaient montré que les recettes réelles avaient été plus élevées que prévu (2.539.598,70 €). Conformément à l'approche prudente de l'Institut, le Secrétariat avait été en mesure de limiter les dépenses effectives en 2023 à 2.424.552,37 €. Cette approche avait permis de réaliser une économie de 115.046,33 €. Le Secrétaire Général a indiqué que le montant plus élevé des recettes effectives s'expliquait par le paiement plus important des arriérés en 2023. L'élection des membres du Conseil de Direction par l'Assemblée Générale en décembre 2023 avait probablement incité les États membres ayant des arriérés à régler leurs contributions impayées.

11. Le représentant du Brésil a félicité UNIDROIT pour les dépenses limitées et le résultat positif de fin d'année.

12. La Commission a décidé de transmettre un avis positif sur les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice 2023 à l'Assemblée Générale pour sa 84<sup>ème</sup> session (Rome, 12 décembre 2024).

**Point n° 5 de l'ordre du jour:** **Ajustements au Budget de l'exercice financier 2024 ([C.F. \(98\) 3](#))**

13. Le Secrétaire Général a expliqué que le document C.F. (98) 3 fournissait à la Commission une mise à jour concernant le Budget de l'exercice financier 2024, sur la base des comptes partiels disponibles au 30 septembre 2024. Le Secrétariat a jugé nécessaire d'apporter quelques ajustements au Budget qui avaient été approuvés par l'Assemblée Générale à sa 82<sup>ème</sup> session (décembre 2023), étant donné que les dépenses au titre des paiements de salaires (Chapitre 2), des frais d'administration (Chapitre 3) et des frais d'entretien (Chapitre 5) en 2024 devraient être légèrement plus élevées que prévu. L'augmentation totale du budget a été limitée à 29.128,00 €.

14. En ce qui concernait les paiements de salaires, il a expliqué que ces montants augmentaient normalement d'environ 2% chaque année, conformément aux mises à jour annuelles des barèmes de salaires des Nations Unies. Cette augmentation annuelle des paiements de salaires avait constitué un défi dans la mesure où les recettes n'avaient pas augmenté de manière équivalente, et le

Secrétariat avait cherché à compenser les dépenses supplémentaires liées aux salaires en limitant les dépenses au titre d'autres lignes budgétaires. En 2024, le Secrétariat prévoyait une réduction des dépenses au Chapitre 1 (Missions et promotion des activités) à cet effet, et ce même si cette mesure était regrettable puisqu'elle impliquait une réduction des coûts pour des activités essentielles au cœur du mandat d'UNIDROIT. Il a indiqué que des explications supplémentaires concernant les dépenses ajustées étaient fournies à la page 6 du document C.F. (98) 3.

15. *La représentante des États-Unis* a remercié le Secrétaire Général pour la transparence et la clarté de l'ensemble des documents, ainsi que pour les explications concernant les réductions budgétaires liées à l'augmentation prévue de la rémunération du personnel. Elle a exprimé la satisfaction des États-Unis pour les efforts déployés par le Secrétariat pour réaliser des économies dans le budget afin de compenser l'augmentation des salaires. Elle a demandé dans quelle mesure les réductions budgétaires prévues affecteraient le fonctionnement des comités d'experts, étant donné que la diminution des dépenses prévues pour cette ligne budgétaire était importante (40.000,00 €).

16. *Le Secrétaire Général* a indiqué que l'impact sur les travaux des comités d'experts devrait, pour le moment, être limité, en raison de la planification efficace des réunions des Groupes de travail et des événements par le Secrétariat (par exemple, en programmant des événements consécutifs lorsque la participation des mêmes experts était requise) et de la participation à distance des experts aux Groupes de travail (bien que moins souhaitable). L'ajustement proposé au Budget 2024 tenait compte de la tenue d'au moins trois sessions supplémentaires des Groupes de travail en novembre et décembre 2024. Heureusement, il était possible de réduire les dépenses au titre de cette ligne budgétaire sans compromettre le bon fonctionnement des Groupes de travail.

17. *La représentante du Japon* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et pour tout le travail accompli pour préparer les documents soumis à la Commission des Finances. Elle a indiqué que le Japon n'avait pas d'objection aux ajustements proposés au Budget 2024, et que son pays appréciait les efforts continus du Secrétariat pour réduire les coûts.

18. *La Commission a pris note des ajustements proposés au Budget pour l'exercice financier 2024 et a recommandé leur approbation par l'Assemblée Générale lors de sa 84<sup>ème</sup> session (Rome, 12 décembre 2024).*

19. *Le Secrétaire Général* a expliqué que le Budget ajusté proposé pour l'exercice financier 2024 était optimiste. Le Secrétariat n'avait pas encore réduit les recettes attendues, bien que le Gouvernement de la Russie ait anticipé sa décision de ne pas payer sa contribution suite à la décision de l'Assemblée Générale de ne pas renouveler son mandat au sein de la Commission des Finances. L'Institut ne s'attendait donc malheureusement pas à recevoir le paiement annuel du Gouvernement de la Russie, dont le montant s'élevait à environ 60.000,00 €. Compte tenu de la suggestion informelle, formulée par certains des États membres qui avaient voté contre la reconduction de la Russie à la Commission des Finances, d'envisager de combler tout écart de contribution, le Secrétariat avait préparé un document indiquant la contribution (*au pro rata* et *au pro quota*) qui serait demandée à ces 32 États pour compenser la redevance manquante. Étant donné que ces intégrations représenteraient un montant compris entre 400 et 5.000 € par pays et par an, le Secrétaire Général a suggéré que ces États membres n'auraient peut-être pas à prévoir une ligne budgétaire spécifique à cet effet.

20. Le Secrétaire Général a rappelé que les arriérés d'un seul pays, à hauteur de cette contribution, étaient suffisants pour compromettre considérablement le fonctionnement de l'Institut. Même si le Secrétariat ne demandait pas officiellement de contribution supplémentaire, le Secrétaire Général avait exprimé son espoir que ces États membres envisagent une telle intégration sur une base volontaire, à titre provisoire, en attendant que la position de la Russie soit réglée. Le Secrétariat prendrait contact avec les États membres concernés à cet effet.

21. *Le représentant de l'Indonésie* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications. Il a noté que les conséquences juridiques du non-paiement des contributions étaient claires: les États membres en retard de paiement de leur contribution depuis plus de deux ans perdraient leur droit de vote à l'Assemblée Générale. Il a exprimé son soutien à l'approche suggérée pour surmonter concrètement la situation actuelle, tout en se demandant si cette éventuelle contribution supplémentaire serait considérée comme une contribution ordinaire ou extrabudgétaire. Par ailleurs, il a demandé quel rôle jouaient les deux nouveaux États membres pour pallier cette lacune.

22. *Le Secrétaire Général* a répondu que ces contributions seraient inscrites au budget en tant que contributions extraordinaires, alors que les deux nouveaux États membres, la Mongolie et Singapour, pour leur part, n'avaient pas voté contre la reconduction de la Russie au sein de la Commission des Finances et ne figuraient donc pas parmi les États invités à envisager d'apporter une contribution supplémentaire.

23. *Le représentant de l'Allemagne* a demandé si toute contribution était la bienvenue ou si les États membres ne devaient considérer que le montant spécifique indiqué dans le document du Secrétariat.

24. *Le Secrétaire Général* a répondu que toute contribution supplémentaire était la bienvenue. Il a invité les membres de la Commission à contacter le Secrétariat si leur Gouvernement avait une position à ce sujet.

**Point n° 6 de l'ordre du jour:** **Informations sur les contributions extra-budgétaires reçues en 2024 et sur leur utilisation pour les activités et projets de l'Institut ([C.F. \(98\) 4](#))**

25. *Le Secrétaire Général* a présenté le document C.F. (98) 4, qui précisait notamment l'utilisation et l'objet des contributions extrabudgétaires reçues par l'Institut en 2024. Il a noté que le montant total des contributions extrabudgétaires s'élevait à plus de 1.000.000 €. La majeure partie de ce montant (plus de 725.000 €) avait été fournie par le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, en particulier pour la rénovation de la Villa Aldobrandini (qui appartenait au Gouvernement italien), pour lequel le Secrétariat témoignait de sa profonde reconnaissance. Il a également remercié le Gouvernement italien pour sa généreuse donation dans le cadre de l'organisation de la troisième édition du Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement (PIDD), qui s'adressait aux juristes africains et qui avait été couronnée de succès. Il a ajouté être heureux et reconnaissant de pouvoir annoncer que le Gouvernement italien s'était déjà engagé à soutenir la quatrième édition du PIDD en 2025, en doublant le financement pour renforcer davantage le Programme. Par ailleurs, des fonds avaient été alloués pour offrir une formation similaire à des juristes issus de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale. Il a souligné que le Secrétariat était très reconnaissant au Gouvernement italien pour son soutien indéfectible à l'Institut.

26. Par ailleurs, le Secrétaire Général a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République populaire de Chine pour son soutien continu au Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT, et pour le détachement d'experts auprès du Secrétariat.

27. Enfin, il a souligné que le cabinet d'avocats Yingke avait apporté une contribution de près de 100.000 € pour soutenir le Centre de droit transnational asiatique d'UNIDROIT (CDTA) récemment mis en place. Ce financement permettra, entre autres, au Secrétariat d'impliquer des experts de la région Asie-Pacifique – principalement de pays autres que la Chine - dans les projets et activités de l'Institut.

28. *La représentante du Canada* a remercié le Secrétariat pour l'ensemble des documents financiers et des pièces justificatives. Elle a demandé si, à l'avenir, il était possible d'inclure dans ce document le soutien en nature (par exemple, le paiement des dépenses des membres du personnel pour participer à des événements), comme le faisaient d'autres organisations internationales, tout

en reconnaissant la nécessité d'un équilibre entre la transparence et la charge de travail liée à la rédaction d'un rapport. Elle a noté que certaines informations étaient déjà disponibles dans le Rapport Annuel d'UNIDROIT et pourraient donc être ajoutées à ce document.

29. *Le Secrétaire Général* a confirmé que toutes les missions étaient mentionnées dans le Rapport Annuel. Toutefois, celui-ci ne contenait pas de chiffres financiers, car le Secrétariat ne connaissait pas le montant des fonds dépensés par les gouvernements et les entités non gouvernementales (par exemple, les universités) à cette fin. Il pourrait donc être difficile, d'un point de vue pratique, d'inclure de telles informations financières dans le document.

30. *Le représentant de la Suisse* a indiqué qu'il comprenait le point de vue exprimé par le représentant du Canada et reconnaissait l'importance de la transparence. Toutefois, il se demandait s'il était pertinent d'imposer une charge administrative supplémentaire au Secrétariat. Il a également fait remarquer sur ce point qu'il n'était peut-être pas approprié de demander des informations concernant les dépenses aux gouvernements qui accueillaient des événements.

31. *La Secrétaire Générale adjointe* a rappelé que le Secrétariat indiquait dans le Rapport Annuel les missions qui avaient bénéficié du soutien d'autres institutions. Ce niveau de transparence était déjà assuré et pourrait peut-être être utile.

32. *Le Secrétaire Général* a suggéré que le Secrétariat établisse, pour chaque session de printemps de la Commission des Finances, un document distinct énumérant les dons en nature et les donateurs respectifs, sans fournir de détails financiers, lesquels, comme indiqué, étaient inconnus du Secrétariat et dont la collecte pourrait s'avérer particulièrement complexe.

33. *La représentante du Canada* a partagé cet avis et a noté qu'un paragraphe supplémentaire dans le document sur les contributions extrabudgétaires serait également suffisant.

34. *La Commission a pris note des informations sur les contributions extrabudgétaires reçues par UNIDROIT en 2024 et a approuvé la proposition d'ajouter des informations sur les contributions en nature à l'avenir.*

**Point n° 7 de l'ordre du jour:**

**Arriérés de contributions des États membres**  
**(C.F (98) 5)**

35. *Le Secrétaire Général* a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (98) 5. Il a indiqué que le montant total des arriérés représentait près de 20% du budget annuel de l'Institut. Il a expliqué que le tableau n'indiquait pas les arriérés des contributions des États membres pour l'exercice en cours, car il ne s'agissait pas encore officiellement d'arriérés. Toutefois, certains États membres qui versaient normalement des contributions régulières n'avaient pas encore réglé leur contribution pour 2024. Par conséquent, une prudence supplémentaire était de rigueur concernant les recettes prévues dans le Budget pour 2024.

36. Le Secrétaire Général a exprimé la volonté du Secrétariat d'envisager la restructuration de la dette des débiteurs de longue date à l'occasion du centenaire, dans la mesure où il était prévu que l'Institut tirerait davantage profit de l'octroi à ces pays d'un nouveau départ. En soulignant le caractère exceptionnel de cet événement — qui n'a lieu qu'une fois tous les cent ans — le Secrétariat s'engageait à élaborer un document formel et confidentiel présentant l'approche suggérée.

37. *La représentante de l'Allemagne* a remercié l'Institut pour tous ses efforts visant à réduire les arriérés. Elle a souligné qu'UNIDROIT ne pouvait continuer à mener ses travaux efficacement que si les contributions étaient payées régulièrement. Elle a rappelé à tous les États membres l'importance de payer régulièrement afin de permettre une planification adéquate des travaux de l'Institut.

38. *Le Secrétaire Général a remercié la représentante de l'Allemagne.*
39. *La Commission pris note de l'état des arriérés de contributions des États membres.*

**Point n° 8 de l'ordre du jour:** **Projet de budget 2025 et observations soumises par les États membres ([C.F. \(98\) 6](#))**

40. *Le Secrétaire Général a fait référence au document C.F. (98) 6 et a expliqué que la Commission des Finances était chargée de formuler un avis sur le projet de Budget pour l'exercice financier 2025, qui serait soumis à l'Assemblée Générale lors de 84<sup>ème</sup> session en décembre 2024.*

41. Il a indiqué que, outre les commentaires des Gouvernements de l'Argentine et de l'Irlande, qui figuraient à [l'Annexe II](#) du document, le Secrétariat avait reçu une Note Verbale du Gouvernement du Brésil, visant à proroger la suspension de son reclassement dans le Tableau des contributions. Le Secrétaire Général a expliqué que le projet de Budget pour l'exercice financier 2025 avait été établi sur la base du dernier Tableau des Contributions (2024), qui supposait déjà que les Gouvernements i) du Brésil et de l'Argentine confirmeraient leur volonté de suspendre le reclassement dans une catégorie supérieure, et ii) de l'Irlande et du Portugal confirmeraient leur volonté de renoncer à un reclassement dans une catégorie inférieure. Il a également précisé que l'obligation de présenter des documents justificatifs, mentionnée dans la Note Verbale du Gouvernement du Brésil, avait été décidée par l'Assemblée Générale et non par le Secrétariat.

42. Le Secrétaire Général a expliqué que le projet de Budget pour l'exercice financier 2025 était inférieur au Budget pour 2024 en raison des attentes moins élevées concernant le paiement des arriérés et non des contributions régulières par les États membres. En ce qui concernait les dépenses, il a noté que les montants proposés au titre du Chapitre 1 pour les Comités d'experts (article 4) et les Missions et promotion des activités (article 5) étaient inférieurs aux montants prévus en 2024. Même si le Secrétariat regrettait de devoir réduire les coûts pour des activités aussi importantes, il avait estimé que cette mesure constituait le seul moyen de compenser la baisse des recettes attendues.

43. *La représentante du Canada a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et a reconnu qu'UNIDROIT ne demandait que très rarement une augmentation des contributions des États membres. Elle a compris, d'après son introduction, que les contributions des États membres resteraient les mêmes, y compris la modeste augmentation de 6 % introduite en 2024, et a souligné l'importance de maintenir cette cohérence. Elle a demandé si le Secrétariat avait déjà envisagé une éventuelle augmentation des coûts pour les déplacements, l'hébergement, la représentation et les salles de réunion en raison du Jubilé célébré par l'Église catholique à Rome en 2025.*

44. *Le Secrétaire Général a confirmé la compréhension de la représentante du Canada concernant les contributions des États membres. Par ailleurs, il a reconnu que le Jubilé de 2025 entraînerait une hausse substantielle des prix des déplacements et de l'hébergement. Le Secrétariat mettait tout en œuvre pour planifier les réunions suffisamment à l'avance (encourageant les experts à organiser leurs déplacements dans les meilleurs délais) et pour négocier des tarifs fixes avec les hôtels (comme cela avait déjà été fait pour la réunion du Conseil de Direction en 2025), afin de limiter les répercussions de l'augmentation des coûts. Il a indiqué que l'Institut pourrait en effet avoir besoin de recourir à sa réserve financière, s'élevant actuellement à 391.120,41 €, pour couvrir ces coûts supplémentaires, auquel cas le Secrétariat soumettrait une demande formelle à la Commission des Finances.*

45. *Le représentant de l'Italie a remercié et félicité le Secrétariat pour le degré de détail et de transparence des documents présentés à la Commission des Finances. Tout en partageant la préoccupation exprimée par la représentante du Canada concernant le Jubilé de 2025, il était convaincu que le Secrétariat parviendrait à gérer la situation. Le Gouvernement italien était disposé*

à apporter son soutien en tout état de cause et appuyait le projet de Budget pour l'exercice financier 2025.

46. *Le Secrétaire Général a remercié le représentant de l'Italie pour ses paroles aimables. Il a souligné que le Budget pour l'exercice financier 2025 était prudent, mais que le Secrétariat espérait pouvoir compenser les coûts supplémentaires grâce à des contributions supplémentaires et à des activités de collecte de fonds, y compris pour le centenaire.*

47. *La Commission a approuvé le projet de Budget pour l'exercice financier 2025 et a demandé qu'un avis positif soit transmis à l'Assemblée Générale à sa 84<sup>ème</sup> session (12 décembre 2024).*

**Point n° 9 de l'ordre du jour:      Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliquée au personnel d'UNIDROIT ([C.F. \(98\) 7](#))**

48. *Le Secrétaire Général a attiré l'attention de la Commission sur le point suivant de l'ordre du jour et a invité Mme Myrte Thijssen, Fonctionnaire, à présenter ce point.*

49. Mme Myrte Thijssen, Fonctionnaire d'UNIDROIT, a expliqué que le document C.F. (98) 7 fournissait à la Commission des Finances une mise à jour sur les développements concernant i) le système de retraite, et ii) le système d'assurance maladie appliqués au personnel d'UNIDROIT. Elle a rappelé que l'Assemblée Générale avait approuvé d'importantes réformes en matière de sécurité sociale en 2017, qui avaient été mises en œuvre en 2019 pour tous les membres du personnel qui souhaitaient adhérer au nouveau système et automatiquement pour les nouveaux membres du personnel. Depuis lors, un nouveau fonds de réserve pour les pensions avait été mis en place et était géré par le Service International des Rémunérations et des Pensions (SIRP), tandis que le Secrétariat avait souscrit une assurance maladie privée auprès d'Axa.

50. En ce qui concernait le système de retraite, elle a indiqué que les actifs du fonds avaient été investis dans des dépôts à court terme depuis la mi-2023. Les actifs avaient augmenté pour atteindre 1.138.758 € à la fin du mois d'août 2024. Cela signifiait que le seuil (de 900.000 €) pour l'investissement des actifs sur les marchés financiers avait été atteint. Pour préparer cet investissement à long terme, le SIRP, en coopération avec le Secrétariat d'UNIDROIT, élaborait deux études: i) une analyse des flux de trésorerie, qui comprenait une estimation des contributions attendues au fonds de pension et des sorties de fonds anticipées, et ii) un plan d'allocation stratégique des actifs (SAA), qui exposerait une stratégie d'investissement visant à garantir la viabilité à long terme du fonds. Le document C.F.(98) 7 illustrait les coûts associés à l'élaboration de ces études et à l'investissement des actifs du fonds de pension. Le Comité pour l'administration des fonds (CAF) examinerait le plan d'investissement proposé lors de sa prochaine réunion en novembre 2024. Le Secrétariat informerait la Commission des Finances de la mise en œuvre envisagée concernant la stratégie d'investissement lors de sa prochaine session au printemps 2025.

51. En ce qui concernait l'assurance maladie, Mme Thijssen a rappelé que le Secrétariat avait changé de compagnie d'assurance en 2023, passant de Axa à Cigna. Étant donné que les membres du personnel étaient satisfaits de Cigna, le Secrétariat avait renouvelé les polices de Cigna pour une nouvelle période de douze mois, comme cela avait été prévu lors de la 97<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances. Elle a indiqué que le renouvellement n'avait pas entraîné d'augmentation des primes cette fois-ci, mais qu'une telle augmentation était à prévoir l'année suivante.

52. *Le Secrétaire Général a remercié Mme Thijssen pour cette mise à jour et a indiqué que le Secrétariat était satisfait de constater que les actifs du fonds de pension pouvaient enfin être investis à long terme sur les marchés financiers, dans la mesure où l'inflation élevée avait eu un impact négatif sur la croissance du fonds au cours des dernières années.*

53. *Le représentant de la Chine a félicité le Secrétariat pour avoir franchi cette étape importante pour le fonds de pension. Il a rappelé les discussions antérieures sur les moyens de protéger les actifs du fonds de pension contre l'inflation et était satisfait de constater que ce problème avait été résolu. Il a souhaité exprimer la confiance et le soutien continu du Gouvernement chinois à l'égard de l'Institut.*

54. *La Commission a pris note de la mise à jour concernant le système de sécurité sociale appliquée au personnel d'UNIDROIT figurant dans le document C.F. (98) 7, y compris son annexe.*

**Point n° 10 de l'ordre du jour:      Nomination du Commissaire aux comptes ([C.F. \(98\) 8](#))**

55. *Le Secrétaire Général a fait référence au document C.F. (98) 8 et a expliqué que la Commission des Finances était appelée à se prononcer sur la proposition de renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes actuel, M. Italiano. Il a indiqué que M. Italiano avait fait un excellent travail au cours des cinq dernières années, en élaborant et en examinant toujours minutieusement les documents financiers de l'Institut. Il a invité la Commission des Finances à approuver la reconduction du mandat de M. Italiano en tant que Commissaire aux comptes, dont le *curriculum vitae* figurait en Annexe du document C.F. (98) 8.*

56. *La Commission a convenu de transmettre un avis positif sur le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale pour sa 84<sup>ème</sup> session (Rome, 12 décembre 2024).*

**Point n° 11 de l'ordre du jour:      Contributions spéciales pour le centenaire d'UNIDROIT ([C.F \(98\) 9](#))**

57. *Le Secrétaire Général, avant de procéder au point suivant de l'ordre du jour, a exprimé sa sincère gratitude au Gouvernement de l'Espagne pour avoir déjà fourni à deux reprises des fonds pour faciliter la traduction des documents d'UNIDROIT en espagnol, dans la perspective éventuelle d'ajouter l'espagnol comme langue de travail de l'Institut à l'avenir. La traduction des instruments en espagnol a été extrêmement utile pour la promotion des travaux d'UNIDROIT, compte tenu du grand nombre de pays hispanophones.*

58. Le Secrétaire Général a ensuite attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (98) 9. Il a expliqué que le document ne contenait pas une demande formelle à la Commission des Finances, mais présentait des estimations de coûts pour la préparation et l'exécution d'activités liées au centenaire d'UNIDROIT. Ces activités incluaient, par exemple, une session conjointe du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale en 2026 comme événement principal de célébration, pour laquelle le Secrétariat devrait probablement louer un espace dédié. Toutefois, il a souligné que les activités envisagées pour le centenaire n'étaient pas simplement de nature festive mais visaient également à préparer la voie pour assurer la pérennité de l'Institut, par exemple en actualisant le Règlement de l'Institut, en améliorant les ressources informatiques et en renforçant la cybersécurité, en demandant à des experts d'analyser tous les instruments d'UNIDROIT et en préparant un livre blanc contenant des propositions pour l'avenir dans chaque domaine de travail, qui éclairerait la stratégie et les prochains Programmes de travail d'UNIDROIT. Il a indiqué que, hormis les coûts directs liés à l'organisation et à l'exécution de ces activités, un financement était nécessaire pour engager du personnel qui pourrait se consacrer entièrement à l'organisation du centenaire, de manière à éviter de surcharger les effectifs du Secrétariat, déjà très occupés. Il a été estimé que le financement total nécessaire pour 2025 et 2026 s'élevait à environ 1.000.000 €. Il a indiqué que le Secrétariat contacterait les États membres pour les inviter à envisager une contribution financière destinée à faciliter les activités du centenaire. Il a demandé aux membres de la Commission des Finances de vérifier si leur Gouvernement était disposé à fournir un financement et, dans l'affirmative, comment ce financement pourrait être facilité sur le plan de la procédure (par exemple, en doublant la

contribution annuelle, en versant une subvention générale, ou en contribuant au financement d'une activité spécifique).

59. *Le représentant de l'Espagne* a indiqué que le Gouvernement de l'Espagne était très favorable à l'orientation et à l'objectif des activités envisagées, notant que le centenaire offrait une excellente occasion de réaliser des investissements indispensables pour l'avenir. Le Gouvernement espagnol apporterait volontiers son soutien au centenaire. Il restait à déterminer la meilleure façon d'y parvenir.

60. *Le représentant de l'Italie* a exprimé ses remerciements au Secrétaire Général pour le document exhaustif et pertinent portant sur les activités envisagées pour le centenaire. Le Gouvernement italien était prêt à explorer les moyens possibles de contribuer au financement du centenaire, une démarche nécessitant la coordination de plusieurs ministères. Il était convaincu que le Gouvernement italien serait en mesure d'apporter son soutien afin de permettre une célébration à la hauteur de cet événement important.

61. *Le représentant de la France* a remercié le Secrétariat pour tous les efforts déployés afin de respecter son budget. Il a estimé que les célébrations proposées étaient ambitieuses et exhaustives. Il a noté que dans le document qui avait été présenté au Conseil de Direction, il avait également été fait référence à l'obtention d'un financement de la part du secteur privé. Il a demandé si le Secrétaire Général pouvait donner des précisions sur ce plan et sur les progrès réalisés à ce sujet. Il vérifierait auprès du Gouvernement de la France quelle serait la procédure la plus appropriée pour contribuer au financement du centenaire.

62. *Le Secrétaire Général* a répondu qu'un document sur la stratégie de financement serait également préparé pour le secteur privé. L'intention était de s'adresser aux cabinets d'avocats, aux universités et à d'autres parties prenantes intéressées par les travaux d'UNIDROIT. Ce processus avait déjà été initié et, par exemple, Aviareto, qui gérait le Registre international pour la Convention du Cap et le Protocole aéronautique sur une base non lucrative, s'était déjà engagé à soutenir la modernisation des systèmes informatiques de l'Institut. Le Secrétariat mettrait tout en œuvre pour obtenir un financement du secteur privé, mais espérait que la principale source de financement reposerait sur des engagements concrets de soutien de la part des États membres.

63. *Le représentant de l'Indonésie* a salué et soutenu les célébrations envisagées pour le centenaire, remerciant le Secrétaire Général pour avoir informé la Commission des Finances des coûts envisagés suffisamment à l'avance. Il a suggéré d'ajouter le centenaire à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée Générale et de faire de cet événement une manifestation d'engagement où les États membres pourraient témoigner de leur volonté de soutenir le centenaire, à l'instar de ce qui avait été fait dans d'autres organisations internationales. Par ailleurs, le centenaire revêtant une grande importance pour la promotion et la préparation des cent prochaines années de l'Institut, il a suggéré de réfléchir à un thème et à une image de marque, à utiliser également sur les réseaux sociaux.

64. *Le Secrétaire Général* a remercié le représentant de l'Indonésie pour ses remarques et suggestions pertinentes, et a indiqué que le Secrétariat travaillait déjà à l'élaboration d'un texte et d'une devise. La future stratégie devrait se concentrer sur la croissance durable et la technologie en combinaison avec le droit privé, étant donné que ces thèmes clés gagneront en importance à l'avenir.

65. *La représentante des États-Unis* a indiqué que la majorité des points qu'elle souhaitait soulever avaient déjà été abordés par d'autres représentants, notamment l'idée de traiter la question du centenaire lors de l'Assemblée Générale et de saisir cette occasion pour investir dans l'avenir d'UNIDROIT. Faisant part de sa satisfaction concernant la liste des activités potentielles prévues pour le centenaire, elle a indiqué que le Gouvernement des États-Unis soutenait le programme et envisageait de fournir des informations sur la meilleure façon d'y contribuer.

66. *Le Secrétaire Général* a précisé que, lors de l’Assemblée Générale, il soulignerait le caractère exceptionnel du centenaire et rappellerait que la demande de financement supplémentaire auprès des États membres ne serait formulée, en fait, que tous les cent ans.

67. *La représentante du Canada* a indiqué que le Gouvernement canadien avait hâte d’assister aux célébrations. Elle a fait écho à certains des commentaires précédents, notant que le programme était très détaillé et à multiples facettes. Elle a évoqué les discussions antérieures sur l’élaboration éventuelle d’un plan stratégique pour certains points, tels que l’augmentation du nombre de membres et la représentation régionale de l’Institut, dont elle supposait qu’ils seraient examinés par l’Assemblée Générale et le Conseil de Direction. Elle a formulé plusieurs suggestions à l’attention du Secrétariat: i) en ce qui concernait les outils informatiques et la cybersécurité, elle a proposé la création d’un fonds dédié aux dépenses technologiques, comme cela avait été fait dans d’autres organisations, étant donné que ces dépenses étaient souvent importantes et ponctuelles, ce qui rendait difficile une répartition des coûts dans le temps; ii) en ce qui concernait la traduction des documents et les interprètes, elle a proposé d’établir une liste de priorités et d’utiliser des outils d’intelligence artificielle (IA) à l’avenir, car cela serait plus rentable; iii) en ce qui concernait les événements régionaux de célébration envisagés et les axes de travail thématiques, elle se demandait si les deux pouvaient être combinés (c’est-à-dire organiser des événements de célébration régionaux avec des thèmes spécifiques); iv) en ce qui concernait les publications, et afin de promouvoir l’Institut auprès d’un public plus large, elle a proposé de filmer les événements et de les publier sur une chaîne YouTube.

68. *Le Secrétaire Général* a remercié la représentante du Canada pour ses suggestions utiles. Faisant remarquer qu’UNIDROIT disposait déjà d’une chaîne YouTube et obtenait généralement des résultats satisfaisants sur les réseaux sociaux, il a confirmé que de nombreux événements seraient en effet diffusés en direct et largement médiatisés. Il a expliqué que les travaux de fond pour le centenaire se dérouleraient en grande partie en 2025, tandis que 2026 se concentrerait sur les résultats de ces travaux. En ce qui concernait les publications, il a expliqué qu’un ouvrage de célébration du centenaire était prévu (en 2027), qui aurait également une utilité promotionnelle, et que plusieurs publications substantielles étaient envisagées, y compris une édition spéciale de la *Revue de droit uniforme*. En ce qui concernait la cybersécurité, il a indiqué que l’Institut était confronté à des questions qui devaient être traitées de façon urgente, et que la visibilité croissante d’UNIDROIT conduisait à des risques cybernétiques accrus. Il a pris note de la proposition concernant l’établissement d’un fonds dédié aux dépenses technologiques, mais a souligné que des financements externes au budget ordinaire étaient nécessaires. Enfin, il a souligné l’importance des traductions pour la promotion et la diffusion des travaux et des instruments d’UNIDROIT. Même si la technologie progressait, compte tenu de la teneur technique des instruments d’UNIDROIT, une révision des textes par des experts demeurerait nécessaire.

69. *La Secrétaire Générale adjointe* a ajouté que le Secrétariat était très reconnaissant à toutes les organisations et personnes qui avaient participé à la traduction des instruments d’UNIDROIT à titre gracieux.

70. *Le Secrétaire Général* a expliqué que le Secrétariat prévoyait d’organiser cinq événements régionaux sur deux à trois jours chacun. Il a exprimé l’espérance que les Gouvernements des États membres seraient disposés à accueillir et à assister à l’organisation de ces événements, et certains avaient déjà fait preuve d’une telle volonté. Néanmoins, le Secrétariat avait jugé prudent d’allouer une partie du budget à des événements régionaux dans la mesure où les États membres hôtes ne seraient pas en mesure d’assurer une couverture totale. Les événements régionaux présenteraient plusieurs axes de travail et instruments, et nombre d’entre eux seraient probablement pertinents pour tous les événements régionaux. Les coûts pour les axes de travail thématiques concernaient le remboursement des frais de voyage des experts qui analyseraient les instruments d’UNIDROIT. Cependant, la proposition de combiner les événements a été bien notée et le Secrétariat ferait de son mieux pour y parvenir, comme cela avait toujours été le cas.

**Point n° 12 à l'ordre du jour:      Divers**

71. En l'absence d'autres points à examiner, le *Secrétaire Général* a remercié tous les participants à la réunion et a clôturé la session.

**ANNEXE I****LISTE DES PARTICIPANTS**

Mme Eva DA SILVA	Allemagne
M. Diogo REIS	Brésil
Mme Manon DOSTIE ( <i>à distance</i> )	Canada
M. Junyan XIONG	Chine
Mme Teresa BARBA CORNEJO	Espagne
Mme Dionandrea SHORTS ( <i>à distance</i> )	États-Unis d'Amérique
M. Yves François LE CLAIR	France
M. Purna Cita NUGRAHA	Indonésie
M. Edwinal RAHADIAN	
M. Fabio GIUDICE ( <i>à distance</i> )	Italie
Mme Takako SATO	Japon
M. Ian THOMPSON ( <i>à distance</i> )	Royaume-Uni
Ministre Michele CODURI	Suisse

**Secrétariat d'UNIDROIT**

M. Ignacio TIRADO ( <i>Président</i> )	Secrétaire Général
Mme Anna VENEZIANO	Secrétaire Générale adjointe
Mme Myrte THIJSSEN	Fonctionnaire

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

1. Ouverture de la session
2. Nomination du Président de la Commission des Finances (C.F. (98) 1)
3. Adoption de l'ordre du jour (C.F. (98) 1)
4. Modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2023 (C.F. (98) 2)
5. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2024 (C.F. (98) 3)
6. Informations sur les contributions extra-budgétaires reçues en 2024 et sur leur utilisation pour les activités et projets de l'Institut (C.F. (98) 4)
7. Arriérés de contributions des États membres (C.F. (98) 5)
8. Projet de Budget 2025 et observations soumises par les États membres (C.F. (98) 6)
9. Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.F. (98) 7)
10. Nomination du Commissaire aux comptes (C.F. (98) 8)
11. Contributions spéciales pour le centenaire d'UNIDROIT (C.F. (98) 9)
12. Divers